

DATE DE CONVOCATION : 21 janvier 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - P. ORMECHE – K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – A. DUBRUN – H ROSARIO – E. PILLARD - S.RAYNAUD – S. DELIMOGE – C. NANGLARD – P.BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : C. BONNEAU donne J.L. LEVESQUE- F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGIER – C.RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: C BONNEAU, F. GUIRAO – C. RAFIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. RAYNAUD

OBJET : Création d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise au 1^{er} février 2021 à temps complet

Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34
Vu le décret n° 87-1170 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C
Vu la délibération n° 2020-128 du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion

Considérant qu'un agent des services techniques placé sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est lauréat de la promotion interne 2020 au grade d'agent de maîtrise
Considérant l'inscription de l'agent sur la liste d'aptitude du centre de gestion 16 en date du 19/10/2020

Considérant les missions qui lui sont demandées dans le cadre de son profil de poste

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et par 27 voix pour

DECIDE DE LA CREATION d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} février 2021

DIT qu'il sera appliqué à cet emploi le régime indemnitaire y afférant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville 2021

Modifie en ce sens le tableau des effectifs

POUR EXTRAIT CONFORME

Le signataire

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE